

2017/18



15

Éducation
et science

Neuchâtel 2020

Finances du système éducatif

Années comptables 2017/18



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Statistique des dépenses publiques d'éducation:
schulstat@bfs.admin.ch
Statistique financière des hautes écoles:
persfinHS@bfs.admin.ch

Rédaction: Mehmet Aksözen, OFS; Nicole Schöbi, OFS;
Anne Renaud, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 15 Éducation et science

Langue du texte original: allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2020
La reproduction est autorisée, sauf à des fins
commerciales, si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 1501-2000

Table des matières

Introduction	5
Dépenses publiques selon la fonction	6
Flux financiers dans le domaine de l'éducation	7
Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation	8
Dépenses publiques d'éducation selon le niveau administratif effectuant la dépense	9
Dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense	10
Dépenses publiques d'éducation par habitant	11
Dépenses d'éducation par personne en formation	12
Contributions à la formation	13
Subventions fédérales aux personnes en formation professionnelle supérieure	14
Étudiants et coûts des hautes écoles	15
Coûts par étudiant dans les hautes écoles	17
Prestations des hautes écoles	19
Financement des hautes écoles	20
Sources	21
Abréviations	22

Introduction

La présente brochure donne une vue d'ensemble des finances du système éducatif. Elle se base sur la statistique des dépenses publiques d'éducation, la statistique des bourses et prêts cantonaux, la statistique sur le financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure et sur la statistique financière des hautes écoles. Dans chaque cas, elle se réfère à l'exercice comptable le plus récent, à savoir 2017 pour les dépenses publiques d'éducation¹ et 2018 pour les contributions à la formation, les subventions fédérales aux personnes en formation professionnelle supérieure et la comptabilité analytique des hautes écoles.

La statistique des dépenses publiques d'éducation de l'administration fédérale des finances (AFF) est la seule source de données permettant une analyse uniforme des finances du système éducatif au niveau national depuis le degré primaire jusqu'aux hautes écoles.

La statistique des dépenses publiques d'éducation ne suffit pas pour pouvoir présenter les coûts et les prestations des hautes écoles de manière complète. La statistique financière des hautes écoles y remédie en relevant non seulement les sources de financement publiques, mais également les sources privées. Ces données donnent une image précise du financement des hautes écoles, du développement des coûts, des prestations fournies et permettent le calcul d'indicateurs tels que les coûts par étudiants.

La statistique des dépenses publique d'éducation et la statistique financière des hautes écoles se différencient au niveau des unités d'analyse et de l'étendue du relevé. Les deux sources de données n'étant pas directement comparables, elles sont traitées dans deux chapitres distincts.

En 2017, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 38,1 milliards de francs pour l'éducation et la formation. L'école obligatoire représente la part la plus importante des dépenses dans ce domaine.

1% des dépenses publiques d'éducation est versé sous forme de bourses et de prêts. Les bénéficiaires suivent une formation des degrés secondaire II ou tertiaire.

Le nouveau système de financement axé sur les personnes en formation professionnelle supérieure a été mis en place en 2018. La Confédération a octroyé 16,3 millions pour les frais de cours préparatoires aux examens fédéraux.

Les hautes écoles sont principalement financées par les cantons. Dans les hautes écoles universitaires, les coûts les plus importants sont générés par la recherche et le développement (R+D). Dans les hautes écoles spécialisées et pédagogiques, l'enseignement constitue le poste le plus important.

¹ En raison de l'important travail de collecte et d'harmonisation, les résultats définitifs des dépenses publiques d'éducation d'une année comptable sont disponibles deux ans après.

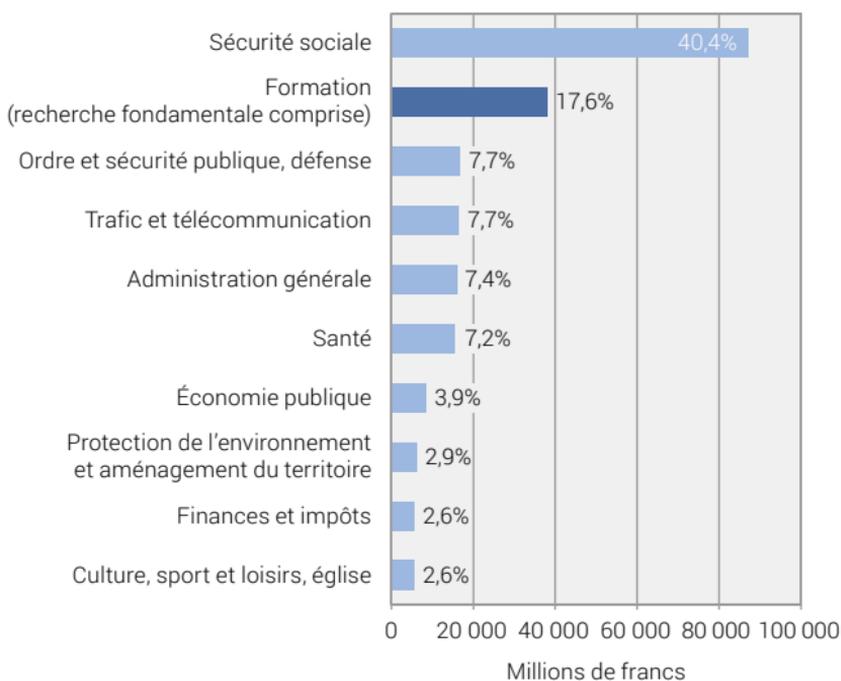
Dépenses publiques selon la fonction

En 2017, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 216 milliards de francs au total (assurances sociales comprises). De ce montant, 18% sont revenus à l'éducation.

Les dépenses d'éducation sont largement financées par les pouvoirs publics. La comparaison des différentes fonctions montre que le financement de l'éducation est une de leurs tâches centrales.

Dépenses publiques par fonction, en 2017

G1



Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS 2020

En 2017, la «sécurité sociale» (40%) représente le poste le plus important du budget des collectivités publiques, suivi par la «formation» (recherche comprise). Ces deux fonctions occupent la première et deuxième place depuis 1990.

La répartition des dépenses publiques totales des cantons et de leurs communes selon la fonction varie entre les cantons. Cependant, dans la majorité des cantons, les dépenses pour l'éducation représentent la fonction la plus importante avec une part variant de 20% à 35%.

Flux financiers dans le domaine de l'éducation

Les 18% des dépenses publiques totales alloués à l'éducation représentent 38,1 milliards de francs.

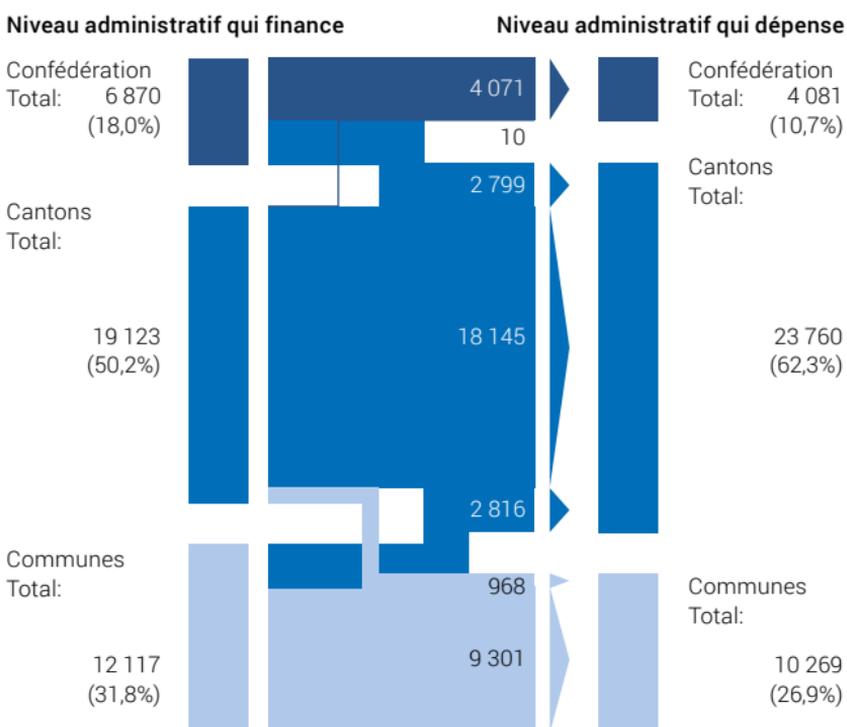
Le financement de l'éducation n'a pas toujours lieu de manière directe. Il peut aussi prendre la forme de contributions aux dépenses d'autres niveaux administratifs. Ainsi, la Confédération participe, à hauteur d'environ 25%, au financement de la formation professionnelle conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle. Ce sont cependant les cantons qui dépensent la majeure partie des sommes engagées dans ce domaine.

Le graphique ci-dessous montre, sur la gauche, la provenance de l'argent, soit le niveau administratif qui finance, et, sur la droite, le niveau administratif qui effectue la dépense.

Flux financiers dans le domaine de l'éducation, en 2017

G2

en millions de francs



Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS 2020

En 2017, l'éducation est **financée** à hauteur de 18% par la Confédération, de 50% par les cantons et de 32% par les communes.

Si l'on considère les **dépenses** publiques d'éducation selon le niveau administratif, on constate que les cantons dépensent presque deux tiers (62%) des moyens engagés dans l'éducation, les communes un quart (27%) et la Confédération 11%.

Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation

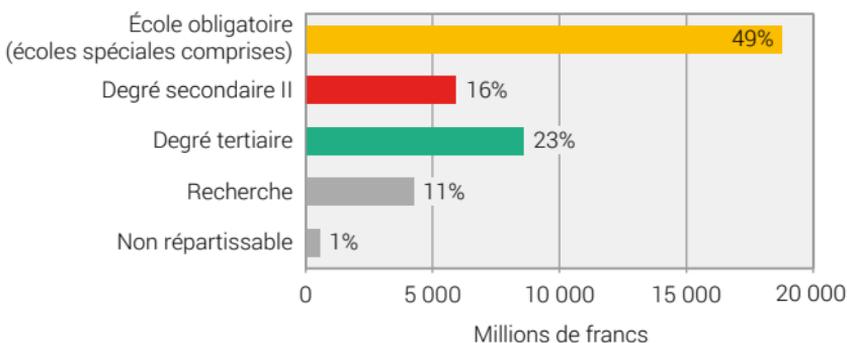
La plus grande part des dépenses publiques d'éducation est destinée à l'école obligatoire (49%). Ce degré de formation compte également le plus grand nombre d'élèves², soit près de 950 000, ce qui correspond à 59% de toutes les personnes en formation.

Un quart des dépenses est destiné au degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles) qui compte 19% de toutes les personnes en formation. Quant au secondaire II (formation professionnelle initiale et formation générale), il concentre 16% des dépenses publiques d'éducation et 22% de toutes les personnes en formation.

La répartition des dépenses publiques d'éducation est restée pratiquement inchangée de 1990 à 2017.

Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation, en 2017

G3



Degré de formation selon le modèle comptable harmonisé MCH2.

La «recherche» comprend la recherche fondamentale et «R-D formation».

La catégorie «Non répartissable» correspond à la catégorie «Autres systèmes éducatifs» du MCH2.

Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS 2020

² OFS – Statistique des élèves et étudiants (SDL), Étudiants et examens finals des hautes écoles (SHIS-studex)

Dépenses publiques d'éducation selon le niveau administratif effectuant la dépense

Les compétences financières de la Confédération, des cantons et des communes varient selon les degrés de formation.

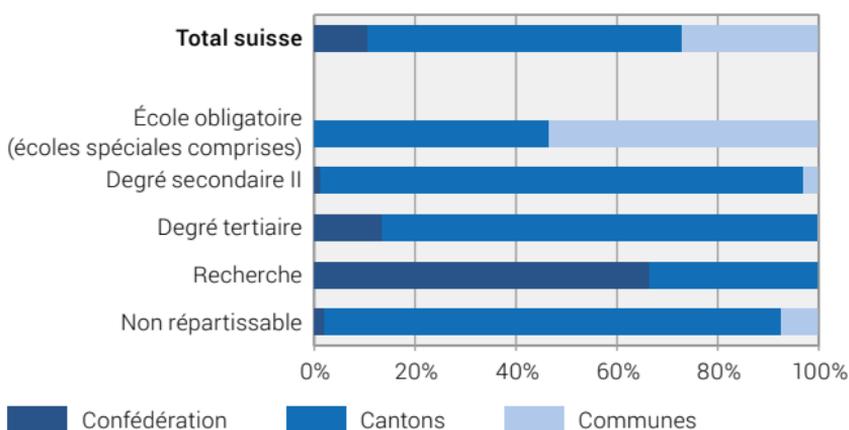
Les dépenses pour l'école obligatoire (écoles spéciales comprises) sont réparties pratiquement à parts égales entre les cantons et les communes.

Les cantons prennent en charge la plupart des dépenses du degré secondaire II (formation professionnelle initiale et formation générale) et du degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles).

La Confédération participe directement aux dépenses du degré tertiaire dans le domaine de la recherche et des écoles polytechniques fédérales (EPF).

Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation et le niveau administratif effectuant la dépense, en 2017

G4



Degré de formation selon le modèle comptable harmonisé MCH2.

La «recherche» comprend la recherche fondamentale et «R-D formation».

La catégorie «Non répartissable» correspond à la catégorie «Autres systèmes éducatifs» du MCH2.

Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS 2020

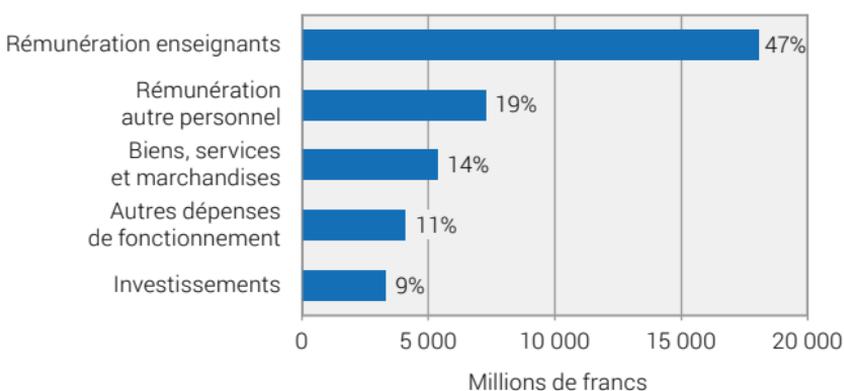
Dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense

En Suisse, 91% des dépenses d'éducation sont des dépenses de fonctionnement. Les 9% restants sont des dépenses d'investissement.

La rémunération des enseignants représente 18 milliards de francs, soit 47% de toutes les dépenses publiques d'éducation. Le reste se répartit entre les salaires des autres ressources humaines, les dépenses pour les biens et services et les autres dépenses de fonctionnement (subventions et bourses d'études à des institutions privées et à des ménages).

Dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense, en 2017

G5



Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS 2020

Cette répartition est également valable pour l'école obligatoire, les degrés secondaire II et tertiaire considérés séparément.

La répartition en pourcent des dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense est restée pratiquement inchangée depuis 1990.

Tous cantons confondus, les salaires des enseignants et des autres ressources humaines représentent le poste le plus lourd des dépenses publiques d'éducation.

Dépenses publiques d'éducation par habitant

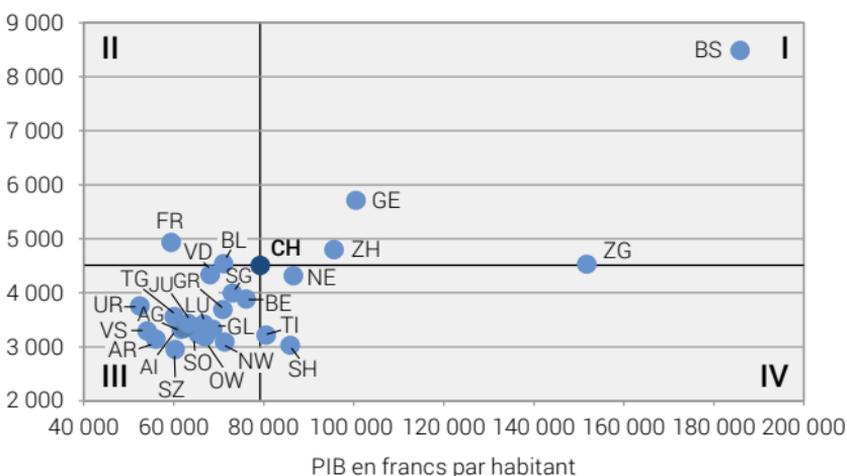
Les dépenses publiques d'éducation par habitant permettent une comparaison directe des dépenses entre les cantons. Au niveau national, les dépenses publiques d'éducation s'élèvent à 4500 francs par habitant et par an. Des différences significatives apparaissent toutefois entre les cantons.

Une autre possibilité de comparer les cantons est d'utiliser le produit intérieur brut (PIB). Le PIB est une mesure de la performance d'une économie nationale. Il mesure la valeur des biens et services produits dans le pays pour autant qu'ils ne soient consommés pour produire d'autres biens et services, autrement dit il définit la valeur ajoutée.

Dépenses publiques d'éducation et produit intérieur brut, en 2017

G6

Dépenses publiques d'éducation en francs par habitant



Sources: OFS – ÖBA, PIB des cantons; AFF – SF

© OFS 2020

Le PIB des cantons universitaires urbains de Bâle-Ville, Genève et Zurich est élevé et les dépenses d'éducation par habitant supérieures à la moyenne (cadran I).

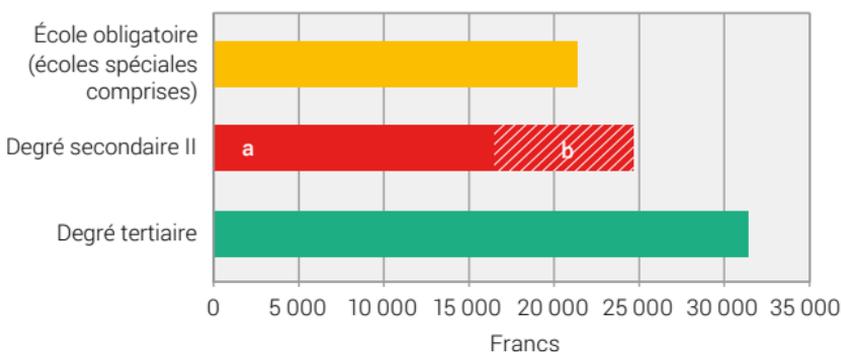
Dans les cantons se situant dans le cadran III du graphique, le PIB est faible et les dépenses d'éducation par habitant y sont inférieures à la moyenne.

Dépenses d'éducation par personne en formation

En 2017, 21 300 francs par personne en formation ont été dépensés pour l'école obligatoire (écoles spéciales comprises). Ce montant s'élevait à 16 500 francs pour le degré secondaire II et à 31 400 francs pour le degré tertiaire. Ces chiffres ne représentent que le montant dépensé par les collectivités publiques.

Dépenses d'éducation par personne en formation selon le degré de formation, en 2017

G7



^a sans dépenses privées des entreprises formatrices

^b avec dépenses privées des entreprises formatrices

Sources: OFS – ÖBA, SDL, SHIS-studex; AFF – SF

© OFS 2020

Les contributions privées sont importantes notamment dans la formation professionnelle supérieure et dans la formation professionnelle initiale. Pour ce qui est de la formation professionnelle duale, il existe des estimations sur les dépenses des entreprises³. En 2017, les entreprises privées ont consacré 2,6 milliards de francs à la formation des apprentis. Si l'on tient compte de ce montant, les dépenses par personne en formation pour le degré secondaire II se montent à 24 100 francs.

D'une manière générale, en incluant également les dépenses privées au degré secondaire II, les dépenses d'éducation augmentent à mesure que l'on progresse dans les degrés de formation. Plus le degré de formation est élevé, plus les charges salariales et les besoins en personnel administratif et technique et en infrastructures augmentent. On le constate aussi bien au niveau suisse que dans les cantons.

³ Kuhn, A.; Schweri, J. (2019): Methodenbericht zur vierten Kosten-Nutzen-Erhebung der beruflichen Grundbildung. Eidgenössisches Hochschulinstitut für Berufsbildung

Contributions à la formation

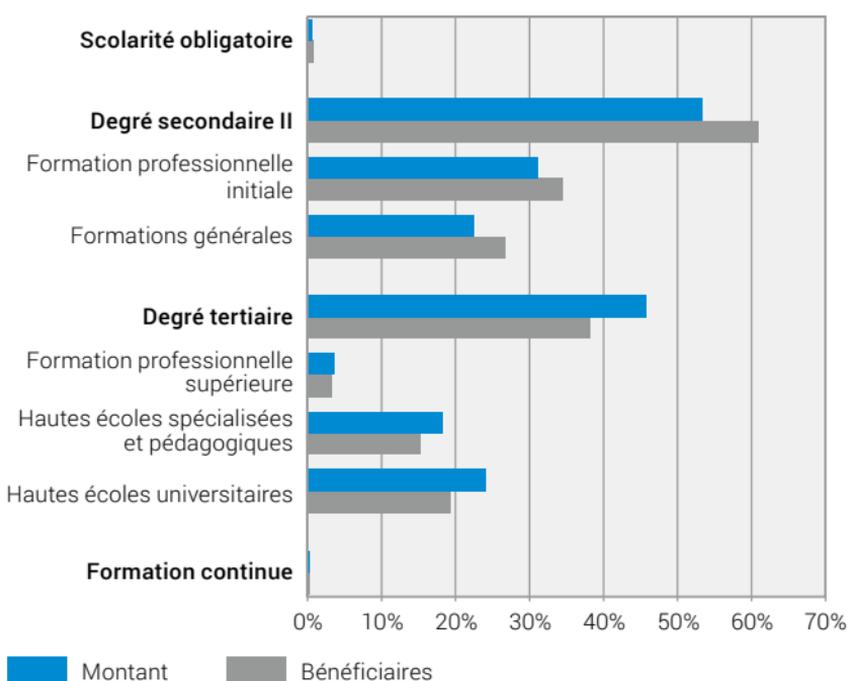
Les bourses et les prêts cantonaux, ainsi que les aides à la formation que la Confédération verse aux cantons font partie des dépenses publiques d'éducation (1%).

En 2018, les cantons ont versé 346 millions de francs sous forme de bourses d'études et 18 millions de francs sous forme de prêts d'études. Même si les prêts représentent un instrument important du soutien financier à la formation, ils ont une place restreinte dans l'engagement financier des cantons (5% de l'ensemble des contributions à la formation).

Bourses en 2018

Montant et bénéficiaires selon le degré de formation

G8



Source: OFS – STIP

© OFS 2020

Les bourses jouent un rôle important dans l'enseignement post-obligatoire. À l'inverse, elles sont marginales dans l'enseignement obligatoire et la formation continue.

En 2018, 46% du montant total ont été versés au degré tertiaire, 53% au degré secondaire II. Quant aux bénéficiaires, ils suivent, pour 38%, une formation tertiaire et, pour 61%, une formation du secondaire II.

Subventions fédérales aux personnes en formation professionnelle supérieure

Les personnes qui suivent des cours préparant à un examen professionnel ou à un examen professionnel supérieur bénéficient depuis 2018 d'un appui direct de la Confédération. Elles se verront rembourser 50% des frais de cours donnant droit à une subvention.

Pour 2018, année qui inaugure ce système, 4096 demandes ont été acceptées et 16,3 millions ont été alloués. Sur le total des subventions, 12,4 millions de francs ont été versés pour des cours conduisant à un examen professionnel et près de 4 millions pour des cours préparant à un examen professionnel supérieur. La subvention moyenne versée par demande s'est située à 4000 francs.

Demandes et subventions fédérales selon le type d'examen, en 2018

T 1

	Demandes	Subventions fédérales	Subvention moyenne par demande
	Nombre	En francs	En francs
Total	4 096	16 331 000	4 000
Examen professionnel	3 199	12 370 000	3 900
Examen professionnel supérieur	897	3 961 000	4 400

Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)

© OFS 2020

Il convient de considérer l'année 2018 comme une période de transition pour le nouveau régime de financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure. Seuls les cours suivis à partir de 2017 et n'étant pas au bénéfice de subventions cantonales sont pris en compte.

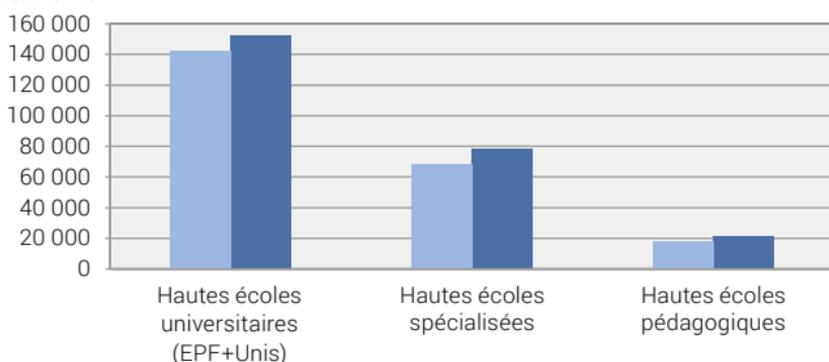
Étudiants et coûts des hautes écoles

Les trois types de hautes écoles continuent de se développer et accueillent toujours plus d'étudiants. Les hautes écoles universitaires (HEU) en regroupent le plus grand nombre avec environ 152 858 immatriculations en 2018, soit environ 8% de plus que cinq ans auparavant. Leurs coûts ont connu une augmentation de plus de 11% sur la même période pour atteindre 8,4 milliards de francs au total.

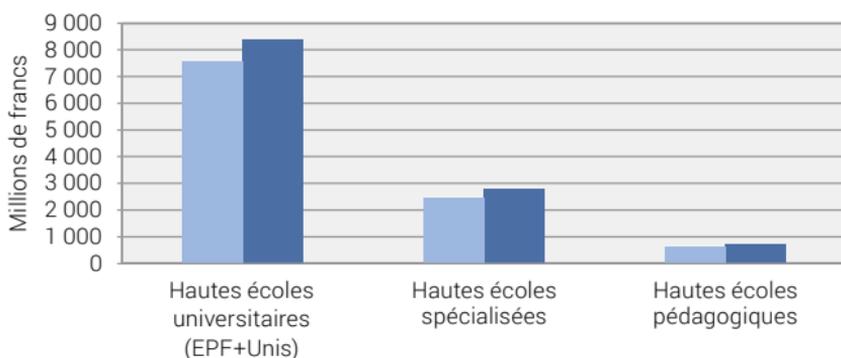
Étudiants et coûts des hautes écoles, en 2013 et 2018

G9

Étudiants



Coûts



2013 2018

Source: OFS – SHIS

© OFS 2020



La croissance des hautes écoles spécialisées (HES) est encore plus importante. 78 000 étudiants y sont inscrits, soit près de 14% de plus qu'en 2013. Les coûts des HES ont progressé presque aussi fortement en comparaison avec les étudiants (+14%) pour atteindre plus de 2,7 milliards de francs en 2018.

Sur ces cinq dernières années, la plus forte croissance du nombre d'étudiants concerne les hautes écoles pédagogiques (HEP) avec une hausse de quelque 15% qui correspond à plus de 21 000 immatriculations. La croissance annuelle s'est cependant stabilisée. Le coût total de ce type de haute école atteint maintenant plus de 696 millions de francs, soit une hausse de 12% sur la même période.

Coûts par étudiant dans les hautes écoles

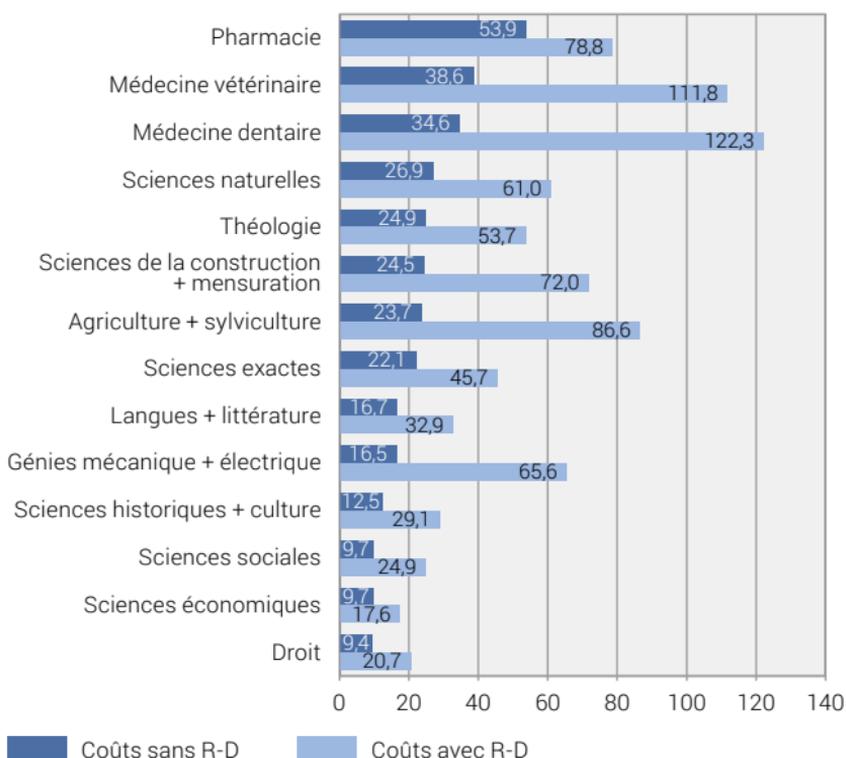
Les indicateurs de coûts par étudiant permettent une comparaison des dépenses moyennes entre les différents domaines d'études. Pour les HEU, un étudiant coûte en moyenne entre 9700 et quelque 54 000 francs. Cet indicateur s'échelonne de 13 900 à 48 500 francs par année dans les HES et HEP. En tenant compte dans le calcul, en plus de l'enseignement, de la prestation de recherche et développement, cet indicateur augmente sensiblement. Pour les HEU, le coût des domaines les moins coûteux s'élève à environ 17 600 francs alors qu'il grimpe à plus de 122 000 pour les plus onéreux. Dans les HES, le minimum s'établit également aux alentours des 20 000, alors que le coût moyen maximum demeure sous les 71 000 francs.

Coûts par étudiant selon le domaine d'études, en 2018

Hautes écoles universitaires

G10

En milliers de francs par année



Source: OFS – SHIS

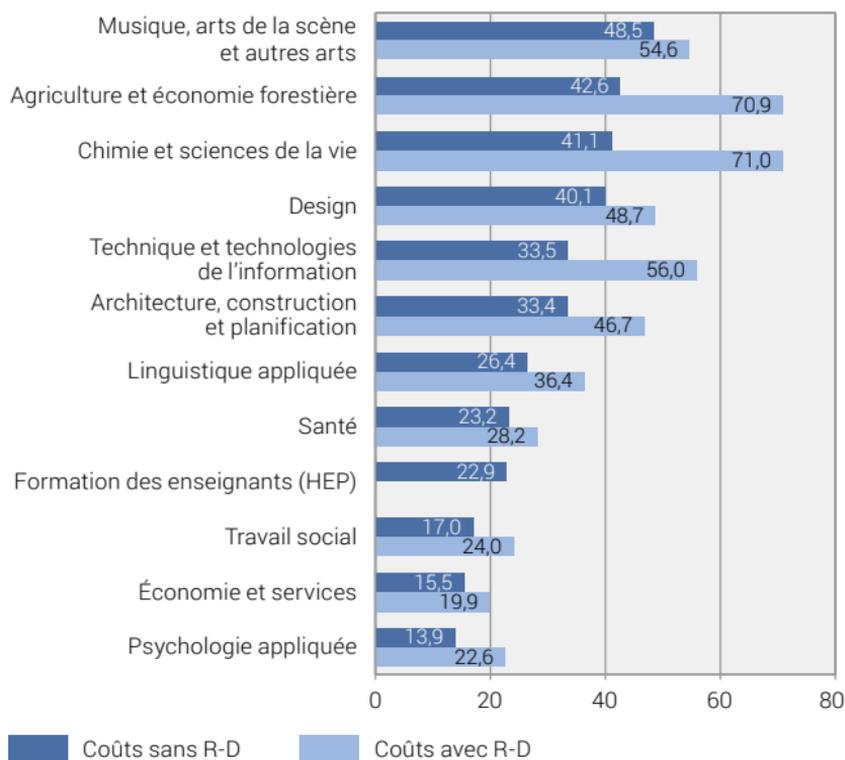
© OFS 2020

Coûts par étudiant selon le domaine d'études, en 2018

Hautes écoles spécialisées et pédagogiques

G11

En milliers de francs par année



Source: OFS – SHIS

© OFS 2020

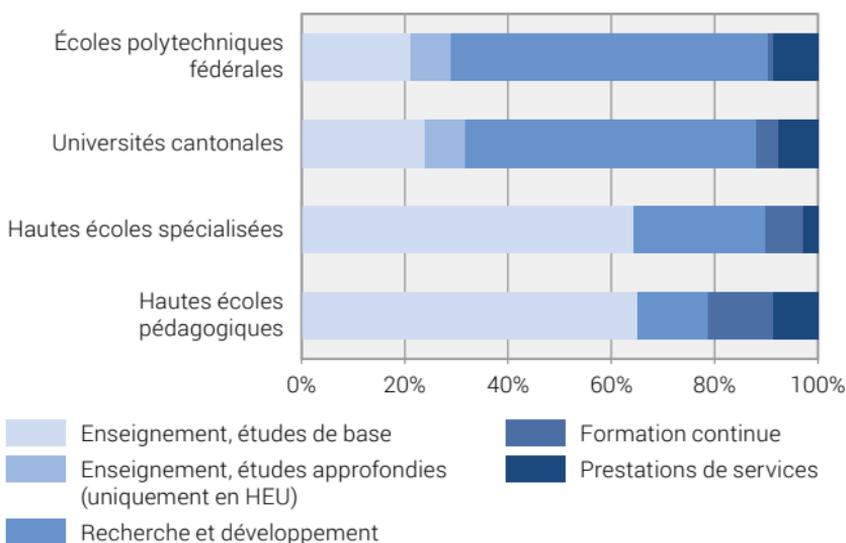
Prestations des hautes écoles

Les HEU proposent cinq prestations que sont l'enseignement pour les études de base, l'enseignement pour les études approfondies, la recherche et développement, la formation continue et les prestations de services. Dans ce type de haute école qui regroupe les universités cantonales ainsi que les deux écoles polytechniques fédérales (EPF), la recherche et développement représente le poste de budget le plus important avec plus de la moitié des coûts. En deuxième position, l'enseignement pour les études de base génère environ un quart des coûts de ces hautes écoles universitaires.

Dans les HES et les HEP, les filières d'études sont orientées vers l'acquisition de compétences liées à une activité professionnelle bien déterminée. Elles proposent une formation proche de la pratique, c'est pourquoi l'enseignement de base constitue de loin la prestation principale avec environ deux tiers de l'ensemble des coûts dans chacun de ces deux types de hautes écoles. La recherche appliquée et développement représente le deuxième poste de coûts le plus important dans les HES; dans les HEP, la formation continue et la recherche engendrent des coûts comparables.

Coûts des hautes écoles selon le type de prestation, en 2018

G 12



Source: OFS – SHIS-FIN

© OFS 2020

Financement des hautes écoles

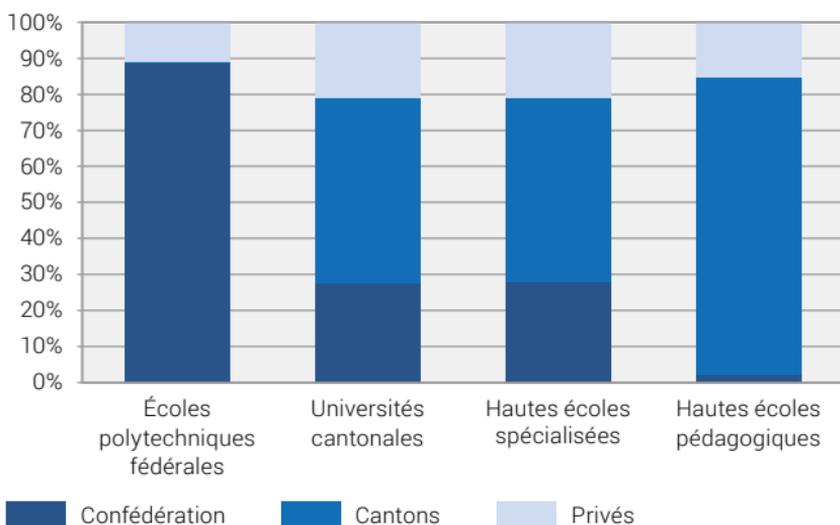
Alors que les données des HES et HEP présentées ci-dessous se basent sur les comptabilités analytiques, celles des HEU se basent ici sur la statistique des charges. La comptabilité analytique des HEU ne permettant pas de fournir des indications détaillées sur le financement.

Depuis 1999⁴ la Confédération (28%) et les cantons (52%) se chargent de la majeure partie du financement des universités cantonales. Les écoles polytechniques fédérales relevant de la compétence de la Confédération, les sources de financement fédérales, en particulier les enveloppes budgétaires EPF, couvrent plus de 88% des charges au sein de ces deux hautes écoles.

Ce sont les cantons (51%) qui sont le pourvoyeur de fonds principal des hautes écoles spécialisées, ceci par l'intermédiaire des contributions AHES⁵ et de la couverture budgétaire des cantons responsables. Au niveau des HEP, à l'instar des HES et au travers des sources de financement identiques, les cantons sont le pourvoyeur de fonds principal en couvrant quelque 83% de leurs besoins.

Financement des hautes écoles selon le pourvoyeur de fonds, en 2018

G 13



Source: OFS – SHIS-FIN

© OFS 2020

⁴ Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles (LAU). En 2016, cette loi a été remplacée par la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

⁵ L'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées

Sources

Statistique des dépenses publiques d'éducation (ÖBA)

La statistique des dépenses publiques d'éducation traite la partie des dépenses publiques de l'administration fédérale des finances (AFF) répertoriée sous «Formation». Elle comprend les dépenses des pouvoirs publics de la scolarité obligatoire aux hautes écoles et permet ainsi l'analyse de tous les degrés de formation. L'encadrement des enfants avant l'entrée à l'école et la formation continue ne sont pas comprises dans cette statistique.

Le modèle de la statistique financière repose sur le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2). Les unités faisant l'objet de la statistique financière sont les administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques). Les dépenses pour la recherche fondamentale font partie des dépenses d'éducation selon le MCH2.

Statistique financière des hautes écoles

Dans le domaine des hautes écoles, la comptabilité analytique des trois types de hautes écoles renseigne de manière détaillée sur les coûts et les prestations des hautes écoles. Elle prend en compte non seulement les sources de financement publiques, mais aussi les sources de financement privées (p. ex. taxes d'études, mandats d'entreprises R+D et contributions de fondations).

L'OFS relève les charges des HEU depuis l'année comptable 1996, les coûts depuis 2007 et les coûts des HEP depuis 2008. Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) relève les coûts des HES depuis 2000.

Autres sources de données

Les données sur les aides cantonales à la formation se fondent sur la statistique des bourses et prêts cantonaux (STIP) de l'OFS. Celle-ci existe depuis 2004 et se base sur les données administratives des offices cantonaux des bourses.

Les données des élèves et étudiants utilisées dans le calcul des dépenses par personne en formation proviennent d'une part de la **statistique des élèves et étudiants (SDL)** et d'autre part du **système d'information universitaire (SHIS)**.

Les dépenses privées ne sont que partiellement incluses. Mis à part le domaine des hautes écoles, seules des informations pour le degré secondaire II sont disponibles: l'estimation des dépenses des entreprises pour la formation duale.

Les résultats sur les subventions dans la formation professionnelle supérieure proviennent de la **statistique sur le financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)**. La statistique est basée sur des données administratives du SEFRI.

Abréviations

aHBB	Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure
AFF	Administration fédérale des finances
EPF	Écoles polytechniques fédérales
HEP	Hautes écoles pédagogiques
HES	Hautes écoles spécialisées
HEU	Hautes écoles universitaires (EPF incluses)
ÖBA	Dépenses publiques d'éducation
OFS	Office fédéral de la statistique
R-D	Recherche et développement
SDL	Élèves et étudiants (sans les hautes écoles)
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SF	Statistique financière
SHIS	Système d'information universitaire suisse (étudiants: studex, finances: FIN)
STIP	Bourses et prêts d'études cantonaux

L'OFS édite régulièrement des publications et des études thématiques sur ce sujet. Nous vous invitons à consulter notre site Internet : **www.education-stat.admin.ch**

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

order@bfs.admin.ch

tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

1501-2000

La statistique
compte pour vous.

www.la-statistique-compte.ch